

**société des employés
de commerce**

ensemble, façonnons l'avenir.



Employé-e de commerce AFP

Profil professionnel

Comment devenir employé-e de commerce AFP?

L'apprentissage d'employé-e de commerce AFP te conviendra si tu as plaisir à apprendre une diversité de tâches à effectuer de manière consciencieuse et scrupuleuse. Tu aimes travailler à l'ordinateur, tu aimes le contact avec les gens et tu t'intéresses aux procédures de base de ton entreprise.

Recommandations salariales de la Société suisse des employés de commerce:

1ère année: CHF 830.–

2e année: CHF 1040.–

Avec une formation commerciale initiale, tu poses d'excellentes bases pour ton avenir professionnel. La présente fiche d'information te présente la profession et te fournit des conseils concernant les stages de découverte, la recherche d'une place d'apprentissage, la lettre de motivation et l'entretien d'embauche.

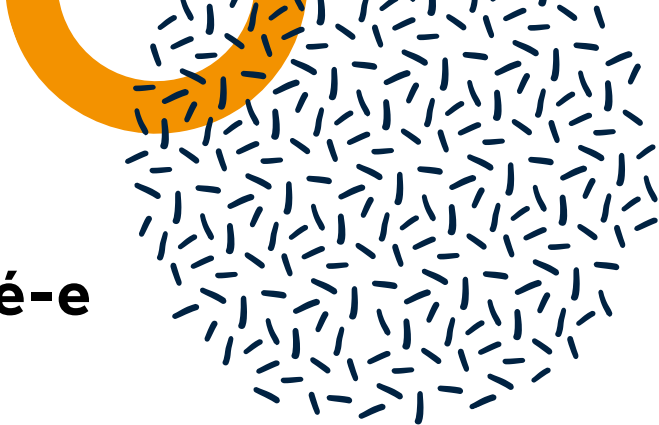
Tâches et formation

L'apprentissage d'employé-e de commerce AFP d'une durée de deux ans offre une bonne base dans le monde du bureau pour les personnes plutôt orientées vers la pratique. Au cours de ton apprentissage, tu vas assumer des tâches dans différents domaines de l'entreprise, tels que la gestion du matériel de bureau ou la réception des clients. Tu as un contact téléphonique régulier avec les clients et mandataires commerciaux pour réceptionner, traiter ou transmettre leurs demandes. Tu découvres les diverses procédures de ton entreprise et tu apprends le fonctionnement des appareils de bureau. Tu apprends également à travailler en équipe et à gérer de petits projets.

La formation d'employé-e de commerce AFP dure deux ans et se termine par l'obtention d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Tu peux effectuer cet apprentissage par exemple dans le département commercial de petites ou grandes entreprises de différents secteurs ainsi que dans les administrations publiques.

A la fin de ta première année d'apprentissage, ton entreprise formatrice et l'école professionnelle évaluent ensemble tes prestations. Si celles-ci sont assez bonnes, tu auras la possibilité de passer en deuxième année d'apprentissage d'employé-e de commerce CFC lorsque tu auras fini ton apprentissage d'employé-e de commerce AFP. Tu discuteras avec ton entreprise formatrice des mesures de préparation nécessaires pour ce passage. Après ton apprentissage AFP, tu peux également effectuer un apprentissage CFC conventionnel.

Comment devenir employé-e de commerce AFP?



[orientation.ch](https://www.orientation.ch)

[gateway.one](https://www.gateway.one)

Le processus de candidature

Stage de découverte

Afin de déterminer si un apprentissage de commerce AFP te convient, nous te recommandons d'effectuer un ou plu-sieurs stages de découverte. Durant ton stage tu peux te familiariser avec la profession et faire connaissance avec ton entreprise formatrice potentielle et tes futurs collègues. De plus, tu vas acquérir tes premières expériences dans le monde du travail. Les stages de découverte durent entre un et cinq jours. Ils sont possibles dans la plupart des entreprises qui proposent également des places d'apprentissage.

Postulation

Si tu as décidé d'entreprendre un apprentissage d'employé-e de commerce AFP, il te faut à présent chercher une place d'apprentissage et poser ta candidature. Tu trouveras dans cette fiche d'information ce que tu dois prendre en considération pour réussir ta démarche.

Comment trouver ma place d'apprentissage?

- > Consulte la Bourse suisse des places d'apprentissage où sont proposées des places d'apprentissage disponibles ou renseigne-toi auprès de l'office d'orientation professionnelle de ta région.
- > Utilise toutes les possibilités! N'oublie pas de te renseigner aussi auprès de ton entourage.
- > Renseigne-toi aussi par téléphone auprès des entreprises s'il y a une place d'apprentissage disponible.
- > Postule dans plusieurs entreprises! Classe soigneusement toutes tes postulations, note les noms des entreprises, les personnes de contact et la date d'envoi.
- > Certaines entreprises n'engagent que des apprenti-e-s ayant effectué un stage chez elles. Clarifie cela au préalable et renseigne-toi si, le cas échéant, il est possible d'effectuer un stage.

Comment poser correctement ma candidature?

Ta candidature t'offre l'opportunité de susciter l'intérêt d'une entreprise formatrice. La première impression personnelle est très importante: il est donc important de réfléchir précisément à ce que tu souhaites écrire et à la manière dont tu souhaites présenter ta postulation, et ce individuellement pour chaque candidature!

Comment devenir employé-e de commerce AFP?

Les questions qui peuvent être posées lors de l'entretien

- > Ta motivation pour l'apprentissage?
- > Ta scolarité, tes branches préférées, tes prestations?
- > Ta famille et tes amis?
- > Quels sont tes loisirs?
- > As-tu déjà effectué des jobs de vacances ou été engagé-e dans une association?
- > Que sais-tu vraiment bien faire?
- > Où es-tu moins doué-e?

- > Manifeste ton intérêt dans ta lettre de motivation et explique pourquoi tu postules pour cet apprentissage, ce qui t'intéresse dans la profession et dans l'entreprise.
- > N'écris pas une lettre type, mais une lettre individuelle. Il s'agit de montrer qui tu es.
- > Formule des phrases courtes et précises!
- > Veille à ce que la lettre soit sans fautes. Fais-la relire par une personne expérimentée (p. ex. des amis, tes parents ou des enseignant-e-s).
- > Rédige un CV clair et bien structuré. Mentionne tes capacités particulières, tes expériences (p.ex. job de vacances, engagement au sein d'une association) ou intérêts particuliers.
- > Mentionne également tes stages de découverte, même si tu ne les as pas effectués dans le domaine commercial. Saisis l'opportunité de faire ta propre publicité et d'exposer ta motivation.

Tes documents de candidature:

- > Lettre de motivation
- > CV
- > Copie de tes bulletins de note
- > Copie de tes rapports de stage de découverte
- > Photo portrait récente
- > Si exigé: copie de tes résultats de test (Multicheck, tests d'aptitude)
- > Veille à intégrer tous les documents exigés par l'entreprise

Comment me comporter lors d'un entretien d'embauche?

Tu as réussi la première étape et tu peux aller te présenter dans une entreprise. Félicitations, c'est le premier pas important! Reste tel-le que tu es et convaincs par ton propre style.

- > Prépare-toi avec soin! Peut-être peux-tu t'y entraîner avec quelqu'un. Réfléchis aux raisons qui t'ont amené-e à t'intéresser à cette profession et pourquoi tu as postulé dans cette entreprise précise. Effectue des recherches sur internet et consulte le site web de l'entreprise.
- > Note par écrit les questions auxquelles tu aimerais obtenir des réponses.
- > Assure-toi d'être à l'heure à l'entretien.

Comment devenir employé-e de commerce AFP?

As-tu des questions?

Nos expert-e-s se tiennent volontiers à ta disposition.

jeunesse@secsuisse.ch

+41 32 721 21 37

En savoir plus:

secsuisse.ch/apprentissage

- > Choisis une tenue dans laquelle tu te sens à l'aise et que tu porterais aussi plus tard au bureau.
- > Reste tel-le que tu es, n'essaie pas de jouer un rôle!

De quoi dois-je tenir compte dans le contrat d'apprentissage?

La plupart des points de ton contrat d'apprentissage sont fixes. Toutefois, le salaire, les vacances et la contribution de l'entreprise formatrice aux coûts relatifs au matériel scolaire sont convenus individuellement. Dans l'encadré, tu trouveras les recommandations de la Société suisse des employés de commerce pour ces exceptions. Ces recommandations ne sont toutefois pas toujours appliquées par les entreprises. Dans tous les cas, utilise-les comme lignes directrices et base de négociation.

Recommandations:

Salaire:	CHF 830.– pour la première et CHF 1040.– pour la deuxième année d'apprentissage.
Vacances par année:	Six semaines durant les deux années d'apprentissage. Selon la situation, des jours de vacances supplémentaires sont ajoutés pour les cours Jeunesse+Sport.
Frais de matériel scolaire:	L'entreprise formatrice prend en charge tous les coûts relatifs au matériel scolaire obligatoire.
Séjours linguistiques:	L'entreprise formatrice prend en charge la moitié des frais y relatifs et y accorde la moitié du temps de travail.

Avant de signer le contrat d'apprentissage:

Prends le contrat à la maison et examine-le en toute tranquillité. Si tu n'es pas sûr-e, montre-le à une personne de confiance. N'oublie pas que le contrat d'apprentissage est légalement valable et lie les parties pour une durée de deux ans après avoir été signé par tes parents et toi (si tu n'as pas encore 18 ans).

Pas de panique en cas de réponse négative!

Ne laisse pas tomber. Demande pourquoi tu n'as pas obtenu la place d'apprentissage. Profite du retour d'information pour en tirer des enseignements pour la suite de ta recherche.

bonne chance!